

PLUS D'AGE!

ÉDITORIAL

Il est lâche de penser qu'il y aura toujours des illuminés, « chiens de garde du capitalisme » ou utopistes gauchistes, peu importe, pour s'occuper des bourses, pour assurer le logement et le travail des étudiants, pour les faire bénéficier de diverses réductions.

Toute référence gardée vis-à-vis de nos plus ou moins lointains prédécesseurs, ils pouvaient se contenter de leur « tour d'ivoire » car on sait que les étudiants, c'est humain, ne crachent pas sur les avantages matériels.

Or, depuis quelques années, il se pose des problèmes qu'une poignée d'étudiants ne peuvent résoudre seuls, même revêtus du titre prestigieux de président de l'AGECITE. La loi fédérale sur l'Université va entrer en vigueur en 1969, les plans du collège propédeutique sont signés, les étudiants n'y ont pas participé. L'ont-ils même voulu? Sans doute sont-ils persuadés, comme M. Prader-vand, que le chef de l'Instruction publique est l'avocat automatique des étudiants: Dieu y pourvoira.

L'AGE a-t-elle la possibilité d'encourager une réflexion de tous les étudiants? Pas si elle est prise entre l'indifférence de la majorité des étudiants et ceux qui en contestent les structures sans se priver d'y recourir chaque fois que cela sert leurs intérêts.

« Dès lors, le mouvement étudiant est utilisé comme force d'appoint et n'a plus le contrôle réel des réformes qu'il propose. Son rôle, ses buts sont floués. » (« Information et action étudiante », Étudiants progressistes; octobre 1968.)

Dans cette analyse, nos camarades visent manifestement le système d'assemblée inauguré en mai-juin et repris en octobre à propos du numerus clausus. Le système a néanmoins prouvé que les étudiants entendent recevoir l'information sur les problèmes universitaires et participer à leur discussion et à la décision finale.

L'AGE doit donc trouver de nouvelles structures qui permettent au mouvement étudiant d'assumer la réforme qu'elle propose. Le bureau a décidé de proposer la création de groupes de travail (déjà présenté dans les VU d'octobre) et un programme approprié à une assemblée générale de l'AGECITE.

Une telle convocation suppose la présence de 750 étudiants environ, le quorum statutaire étant fixé au quart des effectifs.

Si ce quorum n'est pas atteint, cela signifie que la majorité des étudiants se désintéresse des problèmes de l'Université et que l'AGE doit se borner à être un bureau de logement et une agence de voyages. La non-participation des étudiants à l'assemblée générale ôterait tout poids à leurs revendications et priverait ses représentants de toute autorité à l'extérieur.

Une fois de plus, dans notre canton, l'abstentionnisme donnerait la solution radicale aux problèmes posés.

Michel BUSCH,
AGECITE.

Vers une
solution
radicale?

DON 5

VOIX
universitaires

organe mensuel de l'union des étudiants lausannois

l. a. lausanne

vingt et unième année

1168

5 Novembre 1968

MARDI

12 NOVEMBRE

À 15 H. 30

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
STATUTAIRE
DE L'AGÉ-CITÉ

GRAND THÉÂTRE
DE BEAULIEU

COURS SUSPENDUS
DÈS 15 HEURES

PRÉSENTER
LA CARTE
D'ÉTUDIANT

AMENEZ CE NUMÉRO
AVEC VOUS

NUMÉRO
SPÉCIAL

1. Contrôle étudiant ou cogestion ?

Toute définition d'un type d'organisation du mouvement étudiant ne peut se faire qu'en partant d'un but reconnu par l'ensemble des étudiants.

Pour nous, ce but est d'amener l'Université à remplir au mieux sa fonction de recherche et de formation.

FORMATION non de spécialistes virtuoses dans les limites étroites de leur discipline, mais des individus

CAPABLES D'ADAPTATION,
DOUÉS DE FACULTÉS CRITIQUES

leur permettant d'être AUTONOMES, c'est-à-dire de jouer un rôle moteur dans la transformation de la science et de la société, donc RESPONSABLES.

Une telle attitude générale suppose une prise de conscience des problèmes qui se posent à l'étudiant dans le cadre de sa discipline (c'est sans doute le premier pas), mais également sur le plan général de l'Université et donc de la société.

Cette première étape doit être suivie d'une analyse rationnelle et critique des imperfections et des contradictions de la réalité universitaire et sociale.

Cette mise en évidence doit se poursuivre, c'est un processus permanent.

Quelle sera la troisième étape : contrôle étudiant ou cogestion ?

Le contrôle étudiant, auquel seraient censés s'associer les professeurs, consiste à « opérer, grâce au mouvement étudiant, une pression et un contrôle permanents sur les autorités afin de prévoir (...) et de dénoncer les conséquences d'une politique (imprévoyante). Si le mouvement étudiant a un pouvoir réel, ce n'est pas en participant au pouvoir, mais en dénonçant ses contradictions ».

(Information et action étudiante,
28 octobre 1968.)

A quoi mène le contrôle étudiant ? Dénonçant des contradictions, et refusant de faire quoi que ce soit pour les supprimer, il aboutit à une alternative dont les deux termes sont également anti-démocratiques :

le refus de discuter avec les autorités universitaires — alors qu'elles sont composées de professeurs, à la fois juges et partie, et ne constituent pas une force autonome dominant l'université — ne peut aboutir qu'à un maintien sous tutelle des étudiants si les autorités professorales sont les plus fortes ou à un veto étudiant produisant un blocage du système et une prise du pouvoir « autoritaire » par les étudiants, amenés ainsi à se charger seuls de la gestion.

La cogestion au contraire consiste à progresser par étapes. Au lieu de s'en tenir à une dénonciation des contradictions du système actuel, il s'agit de prendre une position nouvelle dans chaque cas de conflit, en proposant des solutions visant à dépasser la contradiction constatée. C'est la voie de la réforme progressive opposée à celle de la révolution.

Que signifie une révolution dans notre université, quelles conditions réalisables devraient être réalisées pour qu'elle soit possible ?

A l'information, la cogestion ajoute la discussion et la participation aux décisions et ceci dans chaque unité d'enseignement (cours, séminaire, travaux pratiques), dans chaque institut, pour chaque faculté ainsi qu'au niveau de l'Université. Elle doit être réalisée progressivement par une participation active toujours plus importante à l'enseignement et ne peut se réaliser d'un jour à l'autre. Il s'agit pour les étudiants et les professeurs de réaliser, en partant des unités d'enseignement les plus restreintes, une structure démocratique donnant à chacun une part à la décision, en tenant compte des situations particulières (corps enseignant intermédiaire nombreux ou non).

L'introduction progressive de la cogestion est dans la logique de l'actuelle constatation — de l'extérieur — des contradictions du système universitaire actuel. En prenant une part de responsabilités, les étudiants connaîtront de l'intérieur ces contradictions et pourront ainsi activer de manière beaucoup plus décisive l'évolution de ce système.

Il s'agit de le transformer complètement, et non, comme le disent certains, de se charger au dernier moment de renforcer un système menacé de ruine par l'imprévoyance des autorités di-

MOTION 1

L'assemblée se prononce en faveur de l'information sur toutes les questions universitaires, refuse toute discussion avec les autorités et toute participation aux décisions et à la gestion professorales.

MOTION 2

L'assemblée se prononce en faveur de l'information sur toutes les questions universitaires, de la discussion de ces questions et d'une participation aux décisions.

2. Plus d'AGE ?

Comment le mouvement étudiant peut-il s'organiser ? Il semble nécessaire qu'il possède un minimum de structures propres à le maintenir durablement et à lui assurer des moyens financiers.

Nous avons le choix entre — une multiplicité d'associations orientées (type syndicaliste) — et une association générale (de type corporatif).

La création de syndicats à adhésion libre groupant des étudiants selon leurs convictions politiques ou religieuses a l'avantage de leur permettre de mieux se situer et d'encourager la critique des institutions universitaires. Ne comptant que des membres actifs et liés par une idéologie commune, ces associations peuvent poursuivre l'analyse des problèmes universitaires jusqu'à leur aboutissement logique sur le plan social et politique. Leur conception est globale, elle dépasse le cadre de l'Université, mais, si elle donne plus de cohérence aux revendications de ses adhérents, par le fait qu'elle ne peut être acceptée par l'ensemble des étudiants, elle ne saurait obliger les autorités universitaires à les prendre en considération. Dès lors le syndicat,

qui pendant longtemps n'ont offert ni information ni participation. Cette argumentation, qui appuie un refus de la cogestion, n'est finalement qu'un refus de la responsabilité de l'étudiant, pourtant membre de plein droit d'une société-refus de la responsabilité et refus de la démocratie.

pour faire triompher ses thèses à l'Université, doit le faire préalablement dans la société. Pour y parvenir il doit tôt ou tard s'associer à des groupes de pression extérieurs à l'Université : partis, industrie, église... Quelle sera dans ces conditions la liberté de ces associations, sans préjuger de leurs chances de succès ?...

L'AGE actuelle, à adhésion automatique, est contrainte de se limiter au domaine universitaire. Groupant tous les étudiants, elle ne peut être qu'apolitique et doit s'efforcer de réunir un consensus général sur des objectifs précis, tels que le numerus clausus, la nécessité d'une réforme de l'enseignement et de l'Université en passant par une profonde transformation du rôle de l'étudiant. Pour atteindre ces objectifs, elle forme un groupe de pression homogène avec ou sans la collaboration des enseignants. Représentant tous les étudiants, elle force les autorités à un dialogue et peut donner à l'opinion publique une information unique mais nuancée. D'autre part, l'existence d'une association générale n'est pas incompatible, bien au contraire, avec celle de groupements orientés politiquement ou confessionnellement.

MOTION 3

L'assemblée générale décide la dissolution de l'AGECITE et mandate la commission de gestion de s'en charger.

7. La politique à l'Université

L'Université n'est pas un monde clos, elle n'existe que par rapport à une société qu'elle doit contribuer à modifier. Il paraît donc logique que les pro-

blèmes politiques, c'est-à-dire tous les problèmes de la société sans exclusion puissent être discutés par les étudiants à l'intérieur de l'Université.

MOTION 9

L'assemblée refuse toute discussion de nature politique à l'Université.

MOTION 10

L'assemblée se prononce en faveur de la politique à l'Université. Les groupes formés uniquement d'étudiants ont le droit de se réunir dans les locaux universitaires, sur simple demande et pour autant qu'ils ne se livrent à aucune violence.

La liberté d'affichage est reconnue sans autre restriction que celle du format des affiches et de leurs emplacements.

MOTION 1

L'assemblée générale décide de proposer aux étudiants du Technicum et des Beaux-Arts de Lausanne de faire partie de l'Union des étudiants lausannois et mandate la commission de gestion ou un groupe de travail d'étudier les implications pratiques de cet élargissement.

6. Politique sociale

Les étudiants doivent clairement prendre position face aux problèmes du logement, des bourses et des restaurants universitaires.

Le nombre de chambres offertes par des particuliers n'étant plus suffisant et les loyers pratiqués amorçant une spirale démesurée, il importe de mettre sur pied un plan global de construction de logements pour étudiants.

L'Etat doit apporter son aide à des constructions qui devront correspondre à des besoins réels et tenir compte de l'augmentation constante du nombre d'étudiants. Il est important d'envisager l'alternative suivante : transformer Dorigny en campus style anglo-saxon (ce qui confirmerait la position de l'Université en marge de la société) ou prêter des unités de logements disséminées, échappant à la surenchère privée.

Par le truchement d'un questionnaire, il serait possible d'obtenir des résultats définissant une ligne générale qui serait alors discutée dans des groupes de travail.

Pour ce qui est des bourses, le bilan actuel est assez positif. Un avant-projet est préparé par la commission Monnier. Une commission extra-parlementaire sera nommée. La représentation étudiante n'est pas encore fixée. En reprenant les problèmes du séminaire social de juin 1967, un groupe de travail devrait débattre d'une information dès la base (école primaire) sur la gratuité des études secondaires et sur l'existence de bourses dans l'enseignement supérieur. Une prise de position en faveur d'un examen automatique de la situation financière de chaque nouvel immatriculé s'impose, la décision d'attribuer une bourse étant alors prise pour chaque cas par une commission paritaire.

Autre pierre d'achoppement : les restaurants universitaires ; ce problème est avant tout d'ordre financier et une enquête approfondie est nécessaire pour en envisager tous les aspects.

TOUS
À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
LE
MARDI
12 NOVEMBRE
À 15 H. 30

8. Elargissement de l'UEL ?

En janvier prochain, l'EPUL sera fédérale. Que va devenir l'UEL (Union des étudiants lausannois) ? Tous les liens seront-ils coupés entre l'AGEPUL et l'AGECITE ?

Nous pensons au contraire qu'il serait judicieux de grouper tous les étudiants de Lausanne pour former un corps homogène, ce qui augmenterait la force des étudiants.

Nous vous suggérons donc de proposer aux étudiants du Technicum (qui viennent d'ailleurs de constituer une AGEPEC) et des Beaux-Arts (dont par ailleurs nous demandons souvent la collaboration : décoration des bals, affiches...) de faire partie de l'Union des étudiants lausannois.

Les implications pratiques de cette proposition pourraient être étudiées par un groupe de travail ou par la commission de gestion.

3. Pour un régime d'assemblée ?

Dans toute association, les pouvoirs sont détenus par la seule assemblée générale.

Elle prend les décisions et élit des représentants chargés de leur application. Elle les pourvoit d'un mandat dont elle contrôle ensuite l'exécution. Ces représentants sont révocables en tout temps. Une information complète doit être tenue à la disposition de tous.

Pour prendre des décisions, l'assemblée doit réunir une proportion fixe des membres de l'association de manière à représenter celle-ci valablement.

Ces conditions préalables peuvent être remplies par un régime d'assemblée ou par un système à délégations.

Régime d'assemblée

Le premier présente l'avantage de sauvegarder l'idée généreuse de la démocratie directe ; il institue un rapport immédiat entre l'organe de décision et l'organe d'exécution. Il exige, pour être réellement démocratique, une participation massive de la grande majorité des étudiants et un effort constant de ceux-ci pour dominer et assimiler l'information sur toutes les questions dont ils auront à traiter. Une information insuffisante des membres conduit inévitablement à des conséquences négatives.

Ce système est donc excellent pour des associations à effectifs restreints, d'autant plus que la convocation d'un grand nombre de personnes exige un certain délai si l'on veut donner à tous la possibilité d'y participer — d'où une relative lourdeur de cet appareil.

Délégation

Un système comportant la délégation par l'assemblée générale d'une partie de ses pouvoirs à des représentants et l'élection d'un organe exécutif est moins séduisant en théorie. Il risque de créer une coupure complète entre l'exécutif ou l'organe législatif délégué et l'assemblée générale ; il présente le danger que la « base » n'ait que difficilement une influence directe sur les décisions.

Cela a été le cas pendant longtemps à l'AGECITE. Faute d'intérêt pour les problèmes de l'Université et même des facultés, les étudiants ont longtemps élu leurs délégués dans une quasi-indifférence et presque toujours sans programme d'action défini. Ces délégués, par leur participation très limitée au travail de l'AGE, ont à leur tour trop souvent forcé les membres du bureau de l'AGE à devenir des « spécialistes » dans leurs domaines respectifs.

Avec le mouvement déclenché dans les facultés, surtout sous l'influence de Francis Luisier, dès l'automne dernier, une activité s'est développée dans toute l'Université. Il s'agissait de procéder à une analyse critique de l'enseignement (structures, méthodes, buts) afin de le réformer. Avec la prise de conscience réalisée au printemps sous l'influence de la révolution de l'Université française, ce mouvement s'est accentué, et l'on peut penser que les conditions d'une participation efficace d'une forte proportion des étudiants se trouvent maintenant réunies.

Modifier l'AGE

Faut-il en conclure que la majorité des étudiants va pouvoir consacrer une appréciable partie de son temps à s'informer de toutes les questions qui se posent à l'AGE et à les discuter en assemblée générale ? On peut craindre que celle-ci ne réunisse rapidement plus que le quorum et perde son pouvoir de décision ; si l'on abaisse le quorum, que représentera l'assemblée ? C'est pourquoi le bureau de l'AGE entré en fonction cet été a inscrit à son programme le maintien du système de la délégation en y mettant cependant des conditions, dont les comités de facultés ont été avertis :

- établissement en commun dans chaque faculté d'un ou de plusieurs programmes d'action, avant l'assemblée de la faculté ;
- élection des comités de facultés sur un programme.

— désignation dans chaque comité d'un responsable de l'information, d'un responsable des questions de réformes (structures et enseignement), afin de créer des organes de coordination, sous la présidence des deux membres du bureau chargés de ces postes ;

réunions fréquentes des présidents et des organes de coordination.

D'autre part, le bureau de l'AGE a proposé, dans les « Voix Universitaires » du 15 octobre, la création de groupes de travail afin de poursuivre l'expérience des commissions interfacultés de mai-juin.

Le but de ces groupes de travail est de permettre à tous les étudiants désireux de participer au travail de l'AGE,

sans devenir membres du bureau ou délégués, de le faire sans y consacrer tout leur temps.

Il ne s'agit pas d'un succédané de « réunion générale », du genre de celles de l'aula ces dernières semaines, puisque les groupes de travail auront des problèmes précis à étudier, et que d'autre part le pouvoir de l'assemblée générale ne sera pas entamé par l'existence de ces groupes : leurs propositions ne lieront pas automatiquement l'AGE ; elles pourront être acceptées immédiatement par le bureau ou, selon les cas, transmises à la réunion des présidents, des responsables des questions de réformes, l'assemblée des délégués, à l'assemblée générale. Cependant l'AGE sera tenue de prendre position sur ces propositions.

MOTION 4

L'assemblée générale se prononce en faveur du régime d'assemblée et de la suppression de l'assemblée des délégués ainsi que du bureau de l'AGE dans sa forme actuelle. Elle statuera ultérieurement sur l'organisation interne de l'AGE.

MOTION 5

L'assemblée générale se prononce en faveur du maintien de la structure actuelle de l'AGE.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année et détermine la politique générale de l'AGECITE.

Elle mandate les assemblées de facultés de procéder aux élections de leurs comités selon un programme d'action établi à l'avance.

Elle mandate les comités et le bureau de l'AGE de créer des organes de coordination de l'information et des questions de réforme de l'enseignement.

Elle accepte la création de groupes de travail et adjonction aux statuts proposée par le bureau de l'AGE.

ART. X bis (à faire étudier par la commission de gestion).

— Les groupes de travail sont constitués autour d'un « noyau » stable formé d'un animateur (chef de groupe, dirige les débats), d'un secrétaire et d'un responsable de l'ordre (s'assure de la mise à disposition des locaux, de leur remise en ordre, des questions techniques d'organisation) ;

— les groupes de travail étudient toute question touchant au domaine d'action de l'AGECITE. Ils sont ouverts, c'est-à-dire qu'ils sont formés d'au moins cinq étudiants de l'Université (AGECITE) ; ceux-ci doivent être en majorité ; eux seuls votent les résolutions ;

— les groupes de travail sont constitués à l'initiative

- de l'assemblée générale,
- de l'assemblée des délégués,
- du bureau ;

— les conclusions et résolutions des groupes de travail peuvent être adoptées directement par le bureau ; celui-ci, selon le cas, peut demander le préavis des présidents des comités de faculté ou de l'assemblée des délégués. Les questions fondamentales sont obligatoirement soumises à l'assemblée générale ou à l'assemblée des délégués ;

— l'AGE est tenue de se prononcer sur les propositions des groupes de travail.

4. Election du bureau

Le système actuel d'élection au bureau de l'AGE correspond mal aux exigences de la démocratie.

Nous proposons donc que l'élection du bureau se fasse au suffrage universel au moyen d'urnes et après présentation des candidats lors des assemblées de facultés et au moyen d'un numéro spécial des VU.

MOTION 6

L'assemblée se prononce en faveur de l'élection du bureau exécutif au suffrage universel et charge la commission de gestion de modifier les statuts en conséquence.

5. Participation aux commissions officielles

La loi cantonale sur l'Université va être entièrement révisée : le Fonds cantonal des études supérieures qui, actuellement, distribue toutes les bourses de l'Etat aux étudiants, va disparaître en tant que tel et un organisme sera créé pour attribuer toutes les bourses (apprentis, étudiants, beaux-arts...). Deux commissions extra-parlementaires vont être créées. L'AGECITE est invitée à y envoyer deux délégués. Ces commissions comprennent des représentants des partis, de l'économie privée, du corps professoral, du corps enseignant intermédiaire, des étudiants. Aucune des parties n'est majoritaire. Si l'on oppose étudiants et non-étudiants ou même universitaires et non-universitaires, les premiers sont toujours minorisés.

Nous pouvons refuser a priori de participer à des commissions où notre représentation ne correspond pas à notre nombre.

Nous pouvons estimer que notre influence ne dépend pas du nombre de nos délégués, mais du poids de nos arguments et du

fait que nos délégués représentent valablement l'ensemble des étudiants. On peut penser qu'il est préférable de saisir toutes les possibilités qui s'offrent à nous de faire valoir nos intérêts. D'autre part, notre position ne serait-elle pas plus forte si, plutôt que de refuser d'entrer dans une commission en invoquant des motifs idéologiques ou faussement réalistes, nous la quittons au cas où nos délégués ne pourraient s'y faire entendre ? De plus, notre participation à une commission n'exclut aucune pression extérieure de notre part, telle qu'informations et prises de position publiques.

MOTION 7

L'assemblée refuse la participation aux commissions officielles.

MOTION 8

L'assemblée décide d'accepter que l'AGECITE soit représentée dans les commissions officielles.

Des groupes de travail seront créés pour déterminer la position de l'AGE sur les questions traitées.

Les délégués étudiants seront tenus d'informer ces groupes et le bureau de l'AGE sur les travaux des commissions.

L'AGE ne sera pas liée par les résultats des travaux des commissions si ses délégués y sont en minorité.

L'AGE ne participera pas à des commissions exigeant le secret des délibérations.

9. Dies academicus

Le Dies academicus d'installation du rectorat est la grande cérémonie de l'Université, malheureusement vieillie et empâtée dans ses traditions.

La perspective du 21 novembre a provoqué diverses réactions chez les étudiants.

— Les uns proposent d'empêcher le discours du chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Ils se basent principalement sur le fait que M. Pradervand va faire un laïus d'autosatisfaction, qui, reproduit dans la presse, endormira la population rassurée de savoir que tout est pour le mieux dans la meilleure des universités.

Malheureusement, cette initiative se heurte au fait que le 22 octobre, une délégation composée de J. Poget, M. Thévenaz et P. Bovet demandait à M. Pradervand de venir exposer sa « politique universitaire » devant une réunion générale des étudiants à l'Aula. N'est-il pas absurde d'empêcher de parler un jour celui qu'on exige d'entendre le lendemain ?

— D'autres considèrent que les discours du Dies n'apportent rien à l'Université. En effet, le recteur entrant en charge développe un sujet touchant au

domaine de ses recherches personnelles et tend de cette manière à montrer que la profondeur de sa science est à la hauteur de la dignité de sa nouvelle fonction ; le recteur sortant se borne à donner des avertissements solennels qui tombent dans la plus totale indifférence.

Or, cette année on peut espérer que la réforme du rectorat apportera quelques modifications au contenu des discours. Le nouveau rectorat, doté de pouvoirs réels, devra définir sa politique universitaire, arrêter un plan de développement de l'Université, établir un budget. Il semble qu'il y ait matière à un discours rectoral qui se préoccupe de l'Université. Dans ces conditions, il est nécessaire que les autres parties, Etat, étudiants, puissent s'exprimer.

L'idée d'un Dies criticus venant se substituer à celui du 21 novembre doit donc être abandonnée. Mais rien n'empêche d'en organiser un dans le courant du semestre après avoir pris connaissance des positions des autorités universitaires et cantonales. L'exposé que M. Pradervand doit venir faire devant les étudiants pourrait être l'occasion d'un dialogue avec les étudiants et le rectorat.

MOTION 12

L'assemblée générale décide que les étudiants de l'Université empêcheront M. Pradervand de prendre la parole au Dies academicus.

MOTION 13

L'assemblée mandate l'AGE d'étendre l'exposé de M. Pradervand à un Dies criticus et demande au rectorat d'y participer.

3 motions ont été présentées

Le 28 octobre, des motions ont été présentées à la réunion générale de l'Aula. L'assemblée doit se prononcer à leur sujet.

1. MOTION MACHERET

Les étudiants réunis en réunion générale le 28 octobre 1968 demandent que la liberté d'information soit enfin mise en application, ceci afin d'éviter que les étudiants ne se trouvent face à des décisions unilatérales (numerus clausus, introduction du troisième propédeutique, commission extraparlamentaire chargée d'élaborer la loi sur l'Université).

Ils décident désormais de s'opposer à toute mesure prise sans les consulter et cela sans préciser des moyens d'action qu'ils estimeront appropriés.

Nota bene : Le texte des modalités d'application pourra être discuté dans les différentes facultés.

2. MOTION THÉVENAZ

Pour appliquer la motion de la liberté d'information dans l'Université, les étudiants réunis le 28 octobre demandent à M. Pradervand de venir expliquer sa politique universitaire comme les étudiants en médecine en ont exprimé le désir dans leur texte.

Pour préparer cette information, des commissions interfacultaires de coordination élaboreront les questions de politique universitaire et envisageront les moyens d'exiger cette information avant, pendant et après la présentation de M. Pradervand.

Ces moyens seront présentés à l'assemblée générale du 12 novembre 1968 et votés.

3. MOTION RHEINARDT

Conformément à ce qui a été décidé lors de la réunion générale du 20 juin 1968, la réunion générale du 28 octobre 1968 décide que tous les étudiants de l'Université se réuniront en assemblée générale toutes les semaines le mardi à 16 heures à l'Aula du Palais de Rumine et chargeront une commission ad hoc pour expliquer la position des étudiants aux autorités universitaires.

Libres opinions

Eric Baier, candidat à la commission extra-parlementaire

Rôle de l'Université face à la société industrielle et capitaliste moderne

Qui détient le pouvoir économique dans la société capitaliste moderne ? Ce n'est plus comme au XIX^e siècle des individus puissants mais isolés, propriétaires du capital de sociétés importantes. Non, le pouvoir économique d'abord, mais politique ensuite, tant il est vrai que l'un et l'autre sont souvent inséparables, le pouvoir donc est entre les mains de « managers », ces équipes d'industriels-dirigeants, efficaces, qui s'appuient sur de solides compétences techniques et scientifiques. Un impératif très précis guide l'activité de ces « managers », ils recherchent avant tout la croissance économique. La croissance, but en soi, remplaçant l'ancienne notion de profit, fait bien meilleure figure puisqu'en définitive il est facile de faire croire que la croissance économique réalise l'intérêt bien compris de la communauté toute entière.

La croissance étant posée comme but de l'activité des hommes, la société industrielle moderne tend à ne développer que les besoins de l'homme qui ne s'inscrivent pas en faux avec ce but déterminé. On sacrifierait volontiers la recherche désintéressée par exem-

ple, ou le besoin évident que ressent chaque homme de dominer son travail et d'en connaître la finalité.

Or, l'Université moderne se subordonne de plus en plus, sans pourtant que cela se manifeste aux yeux de tous, à cet impératif de croissance économique. L'Université qui fournit la nation en cadres moyens et supérieurs, doit maintenant se donner explicitement pour tâche de former des gens qui refusent cette servilité aveugle. Il est clair pourtant que cette lutte de l'Université n'a de sens que si elle précède celle de tous les salariés en révolte contre une domination économique où toute dimension humaine est absente.

J'ai choisi de concrétiser ces quelques réflexions par l'exemple que nous fournit l'une des universités américaines de Californie.

L'Université de Berkeley et le Free Speech Movement

Depuis près de quatre ans, Berkeley est à la pointe de la révolte des étudiants américains. Parmi les concessions faites aux étudiants figure la possibilité d'organiser des cours critiques donnés par des personnalités souvent fort contestées par l'Establishment. Parmi les dix-huit cours acceptés par l'administration, l'un d'eux est actuelle-

ment consacré aux relations interraciales. Il est professé par le dirigeant d'un mouvement noir américain : Eldridge Cliver. Depuis le début de cette expérience, l'administration est soumise à de très fortes pressions pour que cessent ces cours hors programme. Ronald Reagan, gouverneur de Californie, un des prototypes de l'ultra-conservatisme américain, les a publiquement condamnés.

Que penser de cette initiative, sinon que développée et approfondie, elle permettrait précisément à l'Université de jouer le rôle de contestation que je soulignais plus haut. C'est dans un but semblable que l'UNF en France s'est donné pour objectif de développer ce qu'elle appelle des contre-cours.

Zurich : Une idée démocratique

Pour que l'on ne s'accuse pas d'aller chercher trop loin des exemples simples, je souhaiterais voir suivi ici à Lausanne celui qui nous est fourni par nos camarades d'outre-Sarine. Le renouvellement de la loi sur l'Université est à Zurich aussi une question d'actualité. Les autorités, animées d'un zèle louable, ont décidé de soumettre l'avant-projet de loi à l'Université, c'est-à-dire à l'assemblée respectivement des étudiants, des assistants et des professeurs. Serait-ce une exigence trop démocratique pour nos autorités ?

Sources : Berkeley, *Le Monde diplomatique*, septembre 1968 ; Berkeley, *Le Monde*, du 25 octobre 1968 ; *Jurcher Student Extrablatt*, septembre 1968.

Commission chargée de créer un service de santé universitaire

Un des deux membres étudiants de la commission, poursuivant ses études ailleurs, nous a donné sa démission. Il s'agit donc de lui trouver un remplaçant.

Dès janvier 1968, cette commission s'est occupée de la mise au point d'un questionnaire (préparé par le professeur P.-B. Schneider), traitant de la santé physique et morale des étudiants. Il sera envoyé à un étudiant sur dix (avec mission de le remplir seul et rapidement). Ses résultats, comparés à ceux d'un groupe de jeunes d'autre orientation, détermineront si à Lausanne on rencontre les mêmes problèmes que dans d'autres universités européennes et ainsi, s'il faut créer un service de santé universitaire.

Ce service s'occuperait des problèmes

- psychiques ;
- psychologiques (sélection, orientation, enseignants, relation étudiant-famille, réadaptation dans la vie (Dorigny : campus)...);
- physiques (tuberculose, soins dentaires...);
- de médecine du travail (risques d'intoxication dans les laboratoires, éclairage approprié...)

et de tous les problèmes décelés dans les résultats de ce questionnaire, ce qui montre combien il faut répondre sérieusement à ce questionnaire.

Le principal travail de l'étudiant nommé à ce poste sera de participer à l'interprétation des résultats du questionnaire.

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle étudiant ou cogestion ?
2. Une AGE ?
3. Régime d'assemblée ou délégation ?
4. Mode d'élection du bureau
5. Participation aux commissions officielles
6. Une politique sociale
7. La politique à l'Université
8. Elargissement de l'Union des étudiants lausannois
9. Manifestation au Dies academicus
10. Numerus clausus : information et décisions
11. Motions des réunions générales
12. Divers